

Association Agréée pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique



"LA TRUITE CAUCHOISE"

Date de l'Assemblée Générale Ordinaire avec AG Exceptionnelle intégrée : 19 Février 2021 à 14h00

Les membres du Conseil d'Administration présents :

Pascal SOUDRY, Pascal LAURENT, Philippe FREBOURG, Dominique OUTURQUIN, Pierre PHILIPPE, Antoine LAMBARD, Philippe MICHEL.

Les membres du Conseil d'Administration absents sont excusés.

Environ dix membres actifs de l'AAPPMA (Non membres du Conseil d'Administration) ont assisté à l'Assemblée Générale ainsi que deux journalistes de la presse locale (Le Courrier Cauchois et Le Progrès).

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » remercie Mr Serge LAMBERT Conseiller Municipal Délégué aux sports représentant la Mairie de Fécamp et Mr Jean-Louis NAVARRE Maire de Valmont qui nous ont fait l'honneur de leur présence à notre Assemblée Générale.

Rapport moral et financier de l'année 2020 :

Ordre du jour prévu à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Présentation du bilan financier de l'année 2020.
- 2- Compte-rendu des activités en 2020.
- 3- Projet des activités en 2021.
- 4- Élection d'un nouveau Président à l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » le 05 Février 2021.
- 5- Intégration de l'AG Exceptionnelle (Nouveaux statuts des AAPPMA) à l'AG Ordinaire.
- 6- Information des dates des empoissonnements en truites dans les rivières et l'étang «Le Petit Épinay»
- 7- Questions / réponses.
- 8- Parole aux élus.

1- Présentation du bilan financier de l'année 2020 :

BILAN FINANCIER DE L'AAPPMA " La Truite Cauchoise " DE L'ANNÉE 2020			
RECETTES		CHARGES	
Total part AAPMA sur les cartes de pêche vendues	6 530,50	Charges fixes :	
Retour URNE part AAPPMA pour la vente des cartes de pêche année 2019	2 576,40	Total loyers location des parcours de pêche et des réservoirs	5 391,25
Complément pour compensation de l'adhésion à la réciprocité année N - 1	4 206,00	Empoisonnement truites "Fario" des 2 rivières Valmont et Ganzeville	3 650,00
Total des cartes halieutiques vendues par OT de Fécamp	188,00	Empoisonnement truites "Arc en Ciel" Etang du " Petit Epinay "	450,00
Cotisations Etang de Valmont Pêche à la mouche année N - 1 (2019 / 2020)	585,00	Empoisonnement truites Etang de Valmont : Saison 2019 / 2020 : N-1	504,00
Cotisations Formation Montage Mouches année N - 1 (2019 / 2020)	75,00	Charges exceptionnelles :	
Subvention Fonctionnement Ville de Fécamp	300,00	Matériels de comptage truites et relevés de frayères	1 283,60
Subvention Exceptionnelle Ville de Fécamp (Flyers)	292,85	Panneaux pour nouveaux parcours "No Kill"	219,17
Subvention Commune de Valmont	100,00	Création Flyers	292,85
Subvention partenariat Syndicat des 2 rivières	500,00	Achat vitrine d'affichage pour l'étang de l'Épinay	489,50
Subvention Crédit Agricole de Fécamp pour achat de matériels de comptage	700,00	Provision pour empoisonnement en Black-bass étang " Le Nid de Verdier " en 2021	1 000,00
		Charges de Fonctionnement :	2 724,81
Total des Recettes	16 053,75	Total des Charges	16 005,18
RESULTAT	48,57		

Commentaires sur le bilan financier de l'année 2020 :

La crise sanitaire et les confinements ont malheureusement contribué à une baisse de la vente des différentes cartes de pêche.

Malgré la Covid 19 la vente de 36 options « Carpe » en 2020 soit 13 de plus qu'en 2019 a permis de compenser la diminution de 520€ des recettes de la vente des cartes de pêche et contribué à obtenir des recettes en 2020 quasiment identiques à celles de l'année 2019 soit 16 053€.

Le nombre de membres actifs de l'association a été de 289 en 2020 contre 310 en 2019 soit une perte de 21 adhérents, soit aussi moins 6,77%.

Les membres du Conseil d'Administration de « La Truite Cauchoise » remercient sincèrement tous nos partenaires financiers, leur engagement respectif envers notre association a permis d'ajouter à nos recettes 1 893€ et contribué à équilibrer notre résultat final en fin d'année 2020.

Notre association a pu, avec les subventions attribuées par : le Crédit Agricole Normandie-Seine, la Ville de Fécamp, la Commune de Valmont, le Syndicat des 2 rivières, procéder aux achats nécessaires au développement et à la pérennité de notre AAPPMA.

2- Compte-rendu des activités en 2020 :

- Obtention d'une convention de pêche avec Madame Charlotte Le GOFF en Janvier 2020 pour l'étang et le parcours rivière « Le Bois du Goulet ».
- Le 16 mars 2020, agrément de Philippe FREBOURG en tant que nouveau trésorier de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » en remplacement de Dominique OUTURQUIN.
- L'arrêté pour la pêche à la « Carpe de nuit » a été renouvelé le 21 août 2020, cet arrêté sera en vigueur et applicable jusqu'au 1^{er} août 2025.
- Obtention d'une convention de pêche renouvelable par période de trois ans pour les parcours de pêche « Mesmoulins » et la rive droite du parcours « Doux Val » à Bec de Mortagne avec Monsieur Gérard FAUVEL.
- Obtention d'une convention de pêche pour « L'Étang de Valmont » (réservoir mouche) avec Monsieur Joël LAMBERT du 1^{er} Octobre au 31 Mars de chaque année.
- Création d'un chemin d'accès à l'étang et à la rivière « Le Bois du Goulet » et mise en place par les membres de l'AAPPMA d'une clôture de 100 mètres avec 3 fils barbelés et panneaux de signalisation interdisant aux pêcheurs de pénétrer dans la propriété de Madame Le GOFF.
- Nos 2 règlements intérieurs pour les 2 rivières et les étangs ont été mis à jour et de nouveaux plans avec cartographie et informations plus détaillées ont été réalisés et diffusés à La Fédération Départementale de Pêche de la Seine-Maritime et sur le site Internet « La Truite Cauchoise ».
- 3 demi-journées ont été consacrées au nettoyage de la berge commune des étangs « L'Épinay » et « Le Petit Épinay » et 1 demi-journée pour le nettoyage des 2 rivières « La Valmont » et « La Ganzeville ». Nous avons prévu et souhaité effectuer davantage de nettoyages mais les confinements ont stoppé nos ambitions.
- Une subvention de 700€ a été accordée par le Crédit Agricole Normandie-Seine pour l'achat de matériels nécessaire au comptage de truites et des relevés de frayères pour un montant de 1 283€, le reste soit 500€ a été subventionné par le Syndicat des 2 rivières.
- Philippe FREBOURG négocie avec le Crédit Agricole un nouveau contrat d'assurance moins onéreux que le contrat existant chez AVIVA et avec des protections multirisques plus étendues.
- Les membres du bureau administratif reporte au mois d'Août 2020 l'empoissonnement en truites prévu en Avril 2020 (confinement au mois de Mars et Avril 2020).
- Annulation des trois concours de pêche prévus en 2020 (crise sanitaire de la Covid 19).
- Un problème de pollution par les rejets de la station d'épuration de Valmont, derrière la solderie à Colleville en amont du parcours de pêche « Gredolles », s'est produite 3 fois en 2020. Nous avons fait appel au Syndicat des 2 rivières, Madame Barbara JOUET est venue constater la pollution et elle a averti la société Véolia gestionnaire du réseau d'assainissement de la commune de Valmont. Véolia a réglé assez rapidement le problème, cependant nous allons continuer de surveiller ces rejets car cette pollution accidentelle ne doit pas se renouveler périodiquement.

Au prochain constat d'une pollution à cet endroit l'AAPPMA envisage de prévenir la Commune de Valmont et si besoin la Gendarmerie.

- Une demande d'autorisation de la part d'Aquacop a été faite à l'AAPPMA pour effectuer une pêche électrique en rivière le 10 Août 2020 sur le parcours de pêche « Les Calètes » afin de recenser et inventorier la ressource en poissons.
Le recensement fait apparaître 264 truites « Fario », 33 anguilles, 20 chabots, 9 épinoches, 4 lamproies et 2 perches, ce qui est un bon résultat sur 300 mètres de rivière.
Suite à notre demande, nous avons obtenu les résultats du recensement du mois d'Octobre 2018.
- Un constat de mortalité d'esturgeons a été enregistré dans l'étang de l'Épinay suite à une utilisation inappropriée de graines de maïs non cuites par certains pêcheurs.
Il est aussi possible que cette mortalité des esturgeons soit en partie due à un réchauffement des eaux de l'étang ?
Suite à cette mortalité Pascal LAURENT a interdit par précaution l'utilisation de graines de maïs comme appât sur cet étang de « L'Épinay » jusqu'à nouvel ordre.
- Passage de la pratique « Toutes Pêches » à la pratique « Toutes Pêches-No-kill » des 2 parcours de pêche « Rue d'Orléans » et « Bec au Cauchois » sur la rivière « La Valmont ».
Sur ces 2 parcours, il n'y aura plus d'empoisonnement en truites d'élevage de pisciculture et la remise à l'eau des prises deviendra obligatoire dès la prochaine ouverture de la pêche en 2021.
La pêche en mode « Toutes Pêches-No-Kill » se pratiquera à compter du 13 Mars 2021 sur ces deux parcours avec leurres artificiels uniquement et avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé suivant le règlement intérieur des rivières en vigueur à ce jour.
- Création d'un flyer d'informations en 2020 par la société Grafik-Normandie, une subvention exceptionnelle de 292,85€ de la Ville de Fécamp a permis la réalisation ce Flyer.
1 000 exemplaires de ce flyer ont été imprimés par la société Grafik, une partie a été déposée pour y être distribuée à l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp, à la Communauté d'Agglomération de Fécamp, il reste à en déposer dans les mairies de la région et dans les hébergements pêche.

3- Projet des activités en 2021.

- L'AAPPMA « La Truite Cauchoise » à l'intention d'empoisonner l'étang « Le Nid de Verdier », un repeuplement en poissons blancs n'a pas été effectué depuis une quinzaine d'années dans cet étang.
- Nous souhaitons introduire dans cet étang du Black Bass, un poisson carnassier très attractif par sa combativité, afin d'attirer de nouveaux pêcheurs à l'AAPPMA mais aussi des touristes halieutiques intéressés par ce poisson.
- Une demande de subvention a été déposée à la Ville de Fécamp et nous avons provisionné, sur nos dépenses de 2020, la moitié de la dépense globale (soit 1 000€) pour l'achat des poissons et le coût du transport.
- Si nous n'obtenons pas l'autorisation de la Mairie de Fécamp pour cette introduction de « Black-bass » dans l'étang « le Nid de Verdier », nous effectuerons un empoisonnement en poissons blancs dans cet étang.
- Une demande de partenariat avec le syndicat des 2 rivières va être effectuée pour aleviner avec environ 1 000 truitelles aux endroits les plus appropriés, principalement sur La Ganzeville. Une recherche des endroits les plus propices à l'alevinage est en cours.
- Un changement du logo de notre association « La Truite Cauchoise » est demandé par une partie des membres du Conseil d'Administration. Quand le nouveau logo sera définitivement choisi, il sera envoyé à la société Grafik pour y être converti en une image facilement et clairement reproductible sur tous les supports informatiques. Ensuite ce nouveau logo deviendra officiel et sera apposé sur tous nos documents et panneaux de signalisation.
- Deux concours de pêche sont au programme, un pour le « Carnassier » et l'autre pour la « Carpe ».

- Achat et pose en Mars 2021 d'une nouvelle vitrine d'affichage pour l'étang « Le Nid de Verdier » en remplacement du panneau d'affichage actuel dégradé, illisible et devenu obsolète pour une valeur de 526,39€
- Un recensement des nids de truites de mer (frayères) a été effectué sur 2 jours par Seinormigr en Janvier 2021 sur « La Valmont », ce recensement servira de point 0 avant l'ouverture après travaux de la passe à poissons au niveau du pont Gayant à Fécamp en Mars 2021. Le résultat de ce recensement est encourageant car il fait apparaître 87 nids de truites de mer et démontre que la rivière « La Valmont » mérite son classement de rivière « Migrateurs ».
- Achat et mise en place en Janvier 2021 d'une vitrine d'affichage sur pied d'une valeur de 489,50€ à l'étang « L'Épinay » en remplacement de l'ancien panneau d'affichage déjà fortement dégradé et cassé lors d'un choc par un engin de chantier ou un véhicule.
- Pose de 7 panneaux de signalisation neufs sur les 2 parcours de la rivière « La Valmont » nommé « Rue d'Orléans » et « Bec au Cauchois » passés en « Toutes Pêches-No-Kill », sur les parcours « La Linerie » et « Mesmoulins » et sur l'étang « L'Épinay », pour une valeur de 219,17€.
- Adhésion de l'AAPPMA au parrainage des nouveaux jeunes pêcheurs : demi-tarif pour les cartes « personne mineure » et gratuité pour les cartes « Découverte moins de 12 ans »

4- Élection d'un nouveau Président à l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » :

Les réunions du Conseil d'Administration ne pouvant pas avoir lieu pendant la période de la Covid 19 et le couvre-feu imposé depuis le 16 Janvier 2021, Pascal SOUDRY décide que durant 2 semaines, de fin Janvier à début Février 2021 les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » pourront voter par mail l'élection d'un nouveau Président en remplacement de Pascal SOUDRY démissionnaire pour raisons personnelles.

Mr Pascal LAURENT est la seule personne à se proposer à la candidature de la Présidence de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

Le 5 Février 2021, le résultat du vote est le suivant :

INSCRITS	VOTANTS	POUR	CONTRE	BLANC	ABSTENTION
15	15	13	0	1	1

Mr Pascal LAURENT obtient la majorité absolue, il est élu Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » à compter du 05 Février 2021.

5- Intégration de l'AG Exceptionnelle (Nouveaux statuts des AAPPMA) à l'AG Ordinaire :

- En lien avec le contexte sanitaire actuel, les membres du bureau de l'association ont pris la décision d'intégrer une Assemblée Générale Exceptionnelle pour le changement des statuts des AAPPMA à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le nouveau Président Pascal LAURENT évoque succinctement à l'assemblée la synthèse des modifications dans les nouveaux statuts.
- Un vote à main levée des adhérents membres actifs de l'AAPPMA et présents à l'Assemblée Exceptionnelle valide à l'unanimité les nouveaux statuts des AAPPMA.
- Il est à noter que ces nouveaux statuts approuvés ne peuvent en aucun cas être modifiés par notre AAPPMA.
- Ces nouveaux statuts sont à signer par le Président et à renvoyer à la Fédération Départementale de Pêche de la Seine-Maritime, ils remplaceront les anciens statuts et seront diffusés et consultables sur le site Internet de l'AAPPMA.

6- Information des dates des empoissonnements en truites en rivières et étang « Petit Épinay » :

- Les dates des empoissonnements en rivières et étang sont fixées et annoncées à chaque Assemblée Générale Ordinaire par les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA.
- Le responsable des empoissonnements doit être un membre du Conseil d'Administration, Pierre PHILIPPE a pris cette responsabilité en Janvier 2021 en remplacement de Gérard Maillard qui par sa prise de fonction de Garde-Pêche en 2020 ne fait plus partie des membres du Conseil d'Administration.

- Les dates d'empoissonnements annoncées à l'Assemblée Générale sont :
 - . Mercredi 10 Mars 2021
 - . Vendredi 09 Avril 2021
 - . Vendredi 07 Mai 2021
 - . Vendredi 11 Juin 2021
 - . Vendredi 09 Juillet 2021

- Un alevinage de 1 000 truitelles de maille 12/14 cm provenant de la pisciculture de la Fédération de Pêche de la Seine-Maritime est prévu après le 15 Août 2021, la date est à définir avec les disponibilités de la pisciculture.

7- Questions / réponses :

- Un adhérent demande quelle variété de « Black-bass » sera introduite dans l'étang « Le Nid de Verdier » : Pascal LAURENT répond qu'une étude réalisée par Cédric LEFEVRE est en cours actuellement.
- Deux adhérents nous informent que le parrainage des nouveaux jeunes pêcheurs ne fonctionne pas sur le site « Carte Pêche », Pascal LAURENT répond qu'il va remonter cette information à la Fédération Départementale de Pêche.
- Joël CHAPELLE propose que les personnes qui ont réglé leur cotisation pour la formation montage mouches en 2020 puissent participer gratuitement à la prochaine formation en Octobre 2021, la formation qui avait commencé au début du mois d'Octobre 2020 a été suspendue dès le début Novembre 2020 suite au confinement et n'a pas pu reprendre après avec le couvre-feu à 18h00 le 16 Janvier 2021.

8- Parole aux élus :

- Mr Jean-Louis Navarre Maire de Valmont précise que le prix des « passes à poissons » a doublé depuis dix ans, cependant des études sont en cours actuellement pour remédier à la difficulté voire l'impossibilité des remontées des migrateurs vers les sources principalement sur la rivière « La Ganzeville » qui n'est pas classée « Migrateurs ».
- Le rythme des réalisations des « passes à poissons » est d'environ 1 par an.
- Mr Serge LAMBERT représentant la Ville de Fécamp nous indique que nos demandes concernant l'introduction de « Black-bass », de la réfection de la passerelle et de l'exutoire de l'étang vers le ruisseau rejoignant la rivière pour le réglage du niveau d'eau de l'étang « Le Nid de Verdier » sont en cours de traitement et qu'il nous répondra dès que possible.

L'Assemblée Générale se déroule dans de bonnes conditions en respectant les gestes barrière et se termine à 16:00 heures.

Les restrictions sanitaires en vigueur ne permettent pas le traditionnel pot de l'amitié à la fin de l'Assemblée Générale.

Le Président Pascal LAURENT remercie tous les participants à cette Assemblée Générale.

Le Président

Le Trésorier

La Secrétaire

Pascal LAURENT

Philippe FREBOURG.

Tatiana DAVID

